

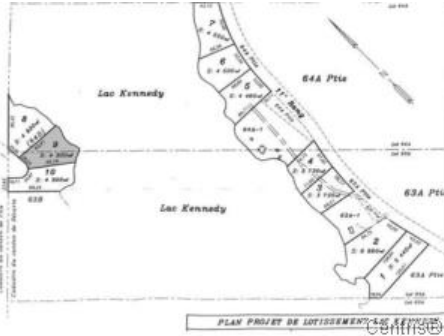


Alain Mignot, Agent immobilier agréé
COMPAS IMMOBILIER INC.
 Courtier immobilier agréé
 2001, BEAUBIEN EST
 MONTRÉAL (QC) H2G 1M3

514-714-3297 / 514-727-2001
 amignot@espacemig.com
 http://www.votrechezvous.com



No MLS® 8292285 (En vigueur)



23 000 \$

Rue Non Disponible-Unavailable
Sainte-Anne-du-Lac
J0W 1V0

Région Laurentides

Quartier

Près de RG 11

Plan d'eau Lac Kennedy

Genre	Terrain	Reprise	Non
Cadastre	64D3R11,63B3R11, Canton de Decarie	Possibilité d'échange	
Dimensions du terrain	26 X 83,9 m irr	Certificat de localisation	Non
Superficie du terrain	4 300,00 mc	Numéro de matricule	79115 9504 54 2795
Description technique		Prise de possession	3 jours PA/PL acceptée
Certificat de piquetage	Oui	Signature de l'acte de vente	3 jours PA/PL acceptée
Procès-verbal de bornage			
Zonage	Résidentiel, Villégiature		

Évaluation (municipale)		Taxes (annuelles)		Dépenses (annuelles)	
Année		Municipales	Non émises	Frais communs	
Terrain		Scolaires	Non émises	Assurances	
Bâtiment		Secteur	Non émises	Entretien	
		Eau	Non émises	Équipement (location)	
				Gestion/Administration	
Total	Non émises	Total	Non émises	Total	

Caractéristiques

Système d'égouts	Aucun	Eau (accès)	Bordé par l'eau, Navigable
Approvisionnement eau	Aucun	Vue	Sur l'eau
Terrain	Boisé	Étude environ.	
Topographie	Plat	Proximité	
Particularités du site	Cul-de-sac		

Inclusions

Exclusions

Remarques MLS®

Paradis sauvage, +- 1 AC, relativement plat, avec arbres matures au bord du Lac Kennedy (3,6 km x 1,26 km), lac vierge (pas de risque d'algue bleue), route en cul-de-sac, 263km de Mtl, 224 km de Gatineau.Lot 9 sur le plan.

Addenda

-Pas d'électricité et de téléphone

-Aucun service municipal (disposition des ordures par la municipalité: conteneurs au village)

-Terrains arpentés et piquetés

Construction permise: maison unifamiliale ou chalet, minimum 45 m² (484 pi.car.), façade min. 7.3 m (24 pi.), sur fondation (béton, blocs béton, dalle au sol ou pilotis de béton).

Doit être conforme aux normes et règlements en vigueur à la municipalité.

-Maisons mobiles et roulottes ne sont pas autorisées.

Bande de protection aux abords du lac: 10 m sans aucun ouvrage et aucun déboisement (sauf sentier d'accès max: 2 m de largeur et fenêtre visuelle de 5m de large max.)

marges de recul pour construction:

20m du lac;

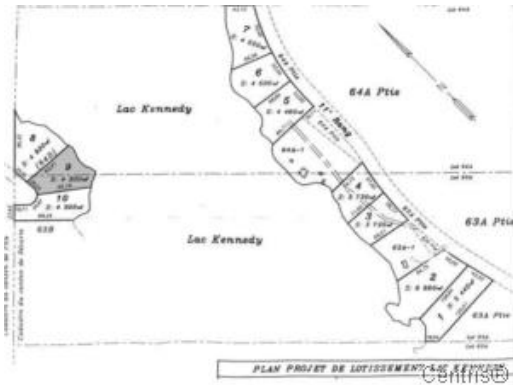
15 m au chemin;

8 m de chaque côté du terrain.

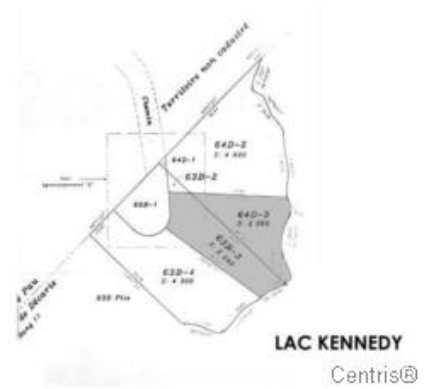
Accès public au lac (descente de bateau).

Déclaration du vendeur

Non



Autre



Autre



Autre